

En bord de Loire entre Port Aubry et Les Courlus



Randonnée n°3593488

Une randonnée proposée par *coeurdeloire*

Balade sur les bords de Loire de la Ferme de Port-Aubry en passant par les bois de Villechaud.

Durée :	2h20	Difficulté :	Facile
Distance :	7.84km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	20m	Activité :	A pied
Dénivelé négatif :	20m		
Point haut :	171m	Commune :	Cosne-Cours-sur-Loire (58200)
Point bas :	142m		

Description

Se garer sur le parking du site de la Ferme de Port-Aubry.

Suivre le balisage Jaune.

(D/A) Longer la ferme à main gauche puis, une fois au croisement, descendre la route à gauche en direction des bords de Loire. S'engager ensuite dans le chemin ombragé sur la gauche. Continuer sur le chemin jusqu'au hameau des Guérins.

(1) Franchir la passerelle en face et continuer tout droit jusqu'au hameau des Vignes Sainte-Brigitte. Poursuivre sur le chemin en bord de Loire.

(2) Prendre le chemin sur la gauche puis tourner sur la droite pour longer la voie ferrée en direction du hameau des Courlus. Traverser la voie ferrée et poursuivre jusqu'à l'intersection avec la D243.

(3) Tourner à gauche puis emprunter le premier chemin à droite qui passe dans le Bois de Fouilleux. Le suivre tout droit jusqu'à la grande allée.

(4) Suivre l'allée à droite sur 100 m environ puis prendre le chemin à gauche pour rejoindre le hameau des Gaudry.

(5) À l'intersection, prendre à gauche la Route des Gaudry en direction du hameau des Bréchants. Ignorer les deux rues à droite et poursuivre jusqu'au croisement du Chemin de la Rue.

(6) Prendre à droite en passant devant le lavoir et continuer jusqu'au Stop du carrefour de la Route des Fougères et de l'Allée Verte.

(7) Suivre à gauche l'Allée des Cortillats puis à droite la Rue des Guérins sur une cinquantaine de mètres. Au croisement en forme de triangle de la Place du Chat, obliquer à gauche et franchir la voie ferrée.

(8) Immédiatement après, prendre le chemin sur la droite qui longe celle-ci en direction de la Ferme de Port-Aubry et regagner le parking **(D/A)**.

Points de passages

D/A Parking de la ferme de Port-Aubry - Ferme de Port Aubry

N 47.38687° / E 2.90744° - alt. 154m - km 0

1 Les Guérins - Chapelle Sainte-Brigitte (Cosnes-Cours-sur-Loire)

N 47.3739° / E 2.89879° - alt. 145m - km 2.1

2 Les Courlus - Loire (fleuve)

N 47.36537° / E 2.89362° - alt. 150m - km 3.14

3 D243

N 47.36178° / E 2.89396° - alt. 156m - km 3.7

4 Grande allée, à droite

N 47.36218° / E 2.90042° - alt. 169m - km 4.34

5 Les Gaudry

N 47.36187° / E 2.90374° - alt. 159m - km 4.65

6 Les Bréchants

N 47.3672° / E 2.90427° - alt. 154m - km 5.27

7 Villechaud, à gauche

N 47.37134° / E 2.90519° - alt. 153m - km 5.75

8 Les Guérins, à droite

N 47.37315° / E 2.90022° - alt. 148m - km 6.23

D/A Parking de la ferme de Port-Aubry - Ferme de Port Aubry

N 47.38666° / E 2.9073° - alt. 154m - km 7.84

Informations pratiques

Suivre le balisage Jaune.

(D/A) Au retour, possibilité de prolonger la randonnée en effectuant la boucle 1.

A proximité

Ferme de Port-Aubry.

La Chapelle Saint-Brigitte.

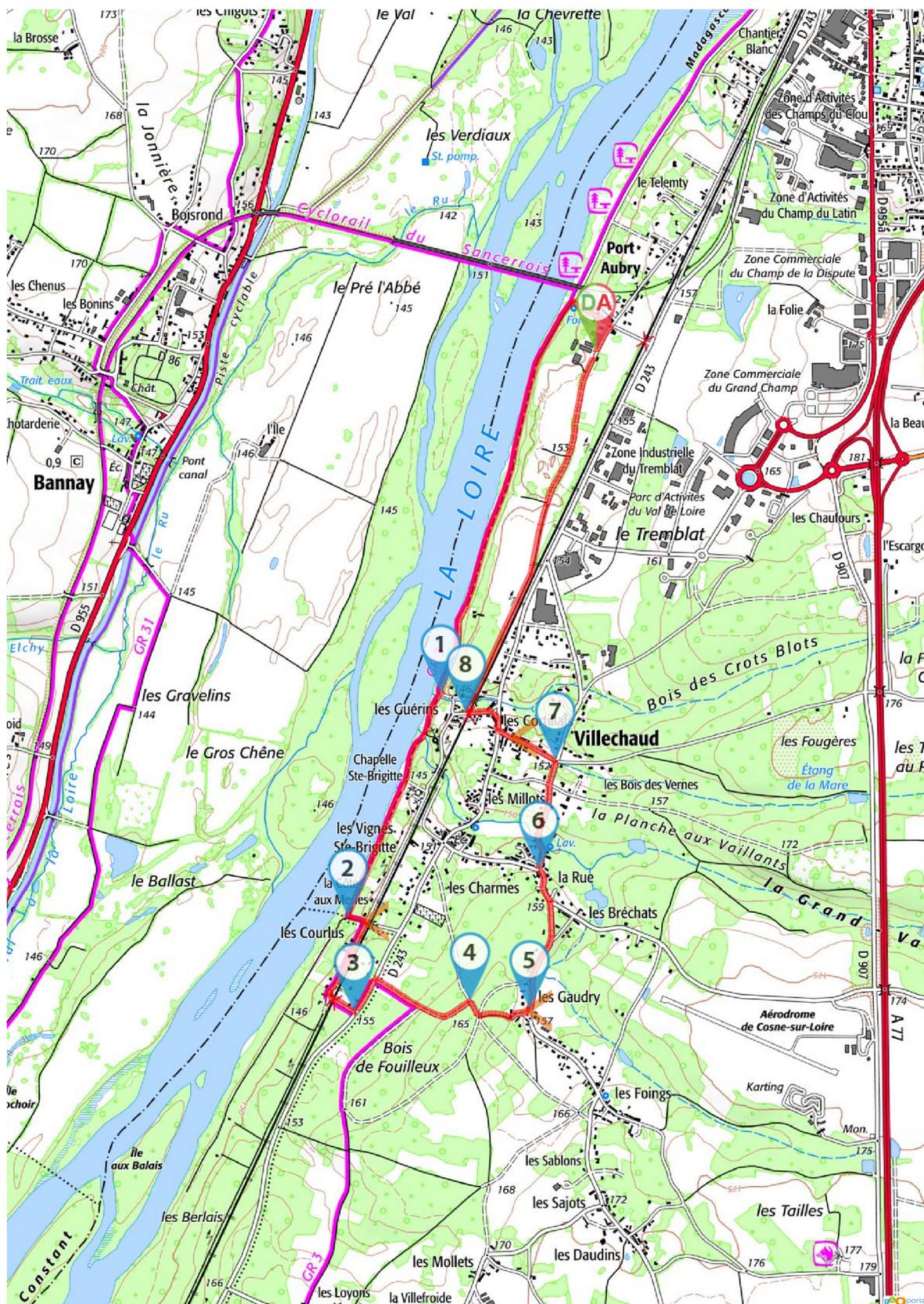
La Fontaine de Brigitte de la Roche.

Les bords de Loire.

Le Pont du P.O (Paris-Orléans) - Cyclorail.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-balade-en-bord-de-loire-boucle-2/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

du visorandonneur

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.